

# Le sous-préfet à La Tour-du-Pin, les juges à Bourgoin-Jallieu

L'année 1800 marque la création de l'arrondissement de La Tour-du-Pin. Bourgoin conserve le siège du tribunal. En l'an VIII, le commissaire du gouvernement Guillaume Sapey, est nommé sous-préfet, fonction qu'il exerce de 1800 à 1815. Sur les 142 communes que comporte le district de La Tour-du-Pin, 80 communes organisent alors des pétitions pour demander que le siège du tribunal soit établi à La Tour-du-Pin. Leur argument ? Son "air pur et salubre, l'affabilité de ses habitants, leur union si touchante". Car à cette époque, tous les hommes de lois sont à Bourgoin et les habitants veulent les rapatrier en terre turrinoise.

## Bourgoin veut la sous-préfecture

En réplique, les habitants de Bourgoin signent en 1815 une pétition pour bénéficier de la sous-préfecture. Ils recommencent en 1834 puis en 1848. "Cette éternelle

question du transfert de la sous-préfecture, épée de Damoclès toujours suspendue sur La Tour-du-Pin, et dont l'administration se servait pour intimider les électeurs, niais et crédules et rallier les indécis", écrit à l'époque Romain Bouquet.

En 1951, le très optimiste Docteur André Denier estime : "Aujourd'hui cette rivalité est bien éteinte et on conçoit mal qu'à notre époque, elle puisse renaître".

En 1926, un décret ministériel, sous prétexte d'économie, avait supprimé 228 tribunaux d'arrondissement, dont celui de Bourgoin. Trois ans plus tard, le même ministre Barthou, rétablissait tous ces mêmes tribunaux !

Nouvelle alerte en 1958. Sous prétexte, cette fois, de difficultés de recrutement de magistrats, la suppression du tribunal est, de nouveau, envisagée. L'importance de cet établissement et de la région évite sa disparition.

JJB, La Tour Prend Garde



À côté du Grand Café, l'ancienne sous-préfecture avant la réfection de 1910. Elle a été démolie en 1971.